



277, rue du 4 août
69 100 Villeurbanne
Tél. 04 72 65 35 90
Fax 04 78 85 40 53
www.avdl.fr
direction.avdl@orange.fr

Appel aux dons 2019

Prévention des expulsions : « aller vers » les ménages les plus isolés

Cher.e.s ami.e.s,

Comme vous le savez, depuis sa création, notre association lutte contre les expulsions locatives : nous accueillons dans nos locaux puis nous accompagnons les ménages risquant de perdre leur logement.

Depuis 2016 et en lien avec les missions que nous confie l'Etat et la Métropole, nous avons renforcé notre action en « allant vers » certains ménages.

En effet, l'ensemble des acteurs font le constat qu'encore trop de familles en impayés ou en expulsion sont dans le non recours : peur d'être stigmatisées ou déclassées dans la société parce qu'elles feraient appel à un travailleur social, mauvaise expérience précédente, découragement face à la « montagne » de démarches qui s'accumule... Quelle que soit la raison de ce non recours, il peut avoir des conséquences graves, allant jusqu'à l'expulsion locative.

Depuis 2016, l'AVDL a donc mis en place une méthodologie permettant d'aller vers ces ménages en non recours et au bord de l'expulsion : ceux-ci nous sont signalés par l'Etat et les salarié.e.s de l'AVDL leur rendent visite à domicile afin d'échanger avec eux, de les informer des risques encourus et de proposer de les accompagner pour trouver une solution alternative à l'expulsion.

Cette possibilité d'aller vers les ménages éloignés des services sociaux par le biais des visites à domicile est une véritable plus-value en termes de prévention : elle a permis à 56 de ces ménages, initialement dans le non recours, de se ressaisir des informations que nous leur délivrons, de se les réapproprier et de se (re)mobiliser.

Nombre d'expulsions en France : un record historique

En 2018, 15 993 ménages – soit plus de 36 000 personnes – ont été expulsés avec le concours de la force publique (contre 15 547 en 2017). **C'est un record historique et une augmentation sans précédent de 41% depuis 10 ans et de 152% depuis 2001.** Ces chiffres ne comptent pas les ménages, estimés entre 2 et 3 fois plus nombreux, qui sont partis en amont de l'arrivée des forces de l'ordre, contraints par la procédure.... (Source : Fondation Abbé Pierre).

Pour une partie (20 ménages), l'accompagnement enclenché suite à « l'aller vers », leur a permis de se maintenir durablement ou d'être relogé avant que l'expulsion n'ait lieu.

Notre action est de qualité et permet une issue positive aux familles en bénéficiant. Afin de l'améliorer encore, nous engagerons également une recherche-action en 2020 avec un laboratoire universitaire.

En nous soutenant, vous participerez à nos actions de prévention des expulsions et vous nous permettrez de renforcer notre action auprès des ménages en non recours.

Jean HOURS
Président

Sylvain CAMUZAT
Directeur

Je soutiens les actions de l'AVDL

Nom, prénom :

Adresse :

Adresse mail : Téléphone :

Je soutiens l'AVDL en faisant un don de :

- 35 €
- 50 €
- 75 €
- 100 €
- Autre montant..... €

Je soutiens l'action de l'AVDL par un don régulier :

Je souhaite mettre en place, au profit de l'AVDL, un prélèvement automatique et demande à ce que l'on me transmette le RIB de l'AVDL

Si ce n'est déjà fait, j'adhère à l'AVDL pour 2019 :

Adhésion : 5 € (bénéficiaire RSA) 10 € 25 € (soutien)

Je souhaite recevoir un reçu fiscal

Rappel : vous pouvez déduire 66 % de votre don directement de vos impôts, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Ainsi, un don (et/ou une adhésion) de 50 € ne vous coûte que 22 €.

Par avance, merci de votre confiance et de votre aide !

Bulletin à renvoyer à :

AVDL
277 rue du 4 août
69 100 Villeurbanne

**Des personnes de votre entourage partagent nos convictions,
sont intéressées par nos actions ?
Cet appel aux dons n'a pas besoin d'autorisation pour circuler librement !
(téléchargement sur www.avdl.fr)**